MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX



TRAVAUX DE REHABILITATION ENERGETIQUE DE LA RESIDENCE FOUR-A-CHAUX A BRIE COMTE-ROBERT - RELANCE - 3 LOTS

Procédure d'appel d'offres ouvert organisée conformément aux dispositions des articles L2124-1 et L2124-2 et des articles R2161-1 et R2161-5 du Code de la Commande Publique

Procédure n°2024-09

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date et heure limite de remise des offres :

Le lundi 27 mai 2024 à 12h00

VISITE SUR SITE OBLIGATOIRE

Ce projet est susceptible d'être cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional.







INFORMATIONS IMPORTANTES

Ce dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- 1. Le Document Unique de Candidature par lot;
- 2. Le présent Règlement de Consultation (RC);
- 3. Un Acte d'Engagement (AE) par lot et ses annexes ;
- 4. Une décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) respective à chaque lot ;
- 5. Un bordereau des prix unitaires valant estimatif pour le lot n°5;
- 6. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à tous les lots ;
- 7. Le Cahier des Prescriptions Communes (C.P.C);
- 8. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) respectif à chaque lot ;
- 9. Un cadre de mémoire technique (CMT) respectif à chaque lot ;
- 10.Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) des lots 2,3,4 et 6 de la procédure initiale (procédure 2023-35);
- 11. L'attestation de visite respective à chaque lot ;
- 12. Les prises de vues ;
- 13.Les rapports amiante et plomb;
- 14. L'étude thermique ;
- 15. Les études géotechniques ;
- 16.Le planning travaux;
- 17.Le RICT;
- 18.Le PGC;
- 19. Les pièces graphiques (plans);
- 20. La Charte Chantier Propre.

Les soumissionnaires à la présente consultation se doivent de faire état à HABITAT 77 de tout élément qui leur semblerait imprécis dans le contenu des prestations attendues et/ou éventuellement inexact au regard de la réglementation en vigueur, selon les modalités prévues du présent document.

Avant tout dépôt d'offre sur la plateforme MAXIMILIEN, Les candidats s'assurent d'avoir respecté le formalisme attendu par HABITAT 77 et expliqué à l'article 6 du présent Règlement de Consultation.

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION	4
ARTICLE 2 : ETENDUE DE LA CONSULTATION	4
ARTICLE 3 : DISPOSITIONS GENERALES	4
3-1 DECOMPOSITION EN LOTS ET EN TRANCHES, VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	4
3-1 DECOMPOSITION EN LOTS ET EN TRANCHES, VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES 3-2 FORME ET DUREE	5
3-3 MODIFICATIONS DU DOSSIER DE CONSULTATION	5
3-4 Modalites d'attribution	5
3-5 Sous-traitance	6
3-6 MODALITES DE PAIEMENT	6
3-7 CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	6
ARTICLE 4 : DELAI DE VALIDITE DE LA PROPOSITION	6
ARTICLE 5 : RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION - PRESENTATION DES OFFRES	6
5-1 RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
5-2 Presentation des candidatures et des offres	6
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI DES PROPOSITIONS	10
ARTICLE 7 : CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	11
ARTICLE 8 : SOUMISSIONNAIRE ATTRIBUTAIRE	14
ARTICLE 9 : PHASE NEGOCIATION	14
ARTICLE 10 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	14
ARTICLE 11 : VISITE DE SITE	14
ARTICLE 12 : TRANSMISSION DES FICHIERS VOLUMINEUX	15
ARTICLE 13: INSERTION SOCIALE	15
ARTICLE 14 : COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	15
ARTICLE 15 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL	15

Article 1: Objet de la consultation

La présente consultation concerne des marchés publics dits de travaux qui visent à la réalisation des prestations suivantes :

TRAVAUX DE REHABILITATION ENERGETIQUE DE LA RESIDENCE FOUR-A-CHAUX A BRIE-COMTE-ROBERT - RELANCE - 3 LOTS

La consultation concerne le programme n°41 d'Habitat 77 décomposé en 7 bâtiments pour un patrimoine de 144 logements. Les travaux se dérouleront rue du Four-à-Chaux, rue du Tir, rue des Ecoles, rue du 19 mars 1962 à Brie-Comte-Robert (77170).

Article 2: Etendue de la consultation

La présente consultation est lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L2124-1 et L2124-2 et R2161-1 à 5 du Code de la Commande Publique.

Article 3 : Dispositions générales

3-1 Décomposition en lots et en tranches, variantes et Prestations Supplémentaires Eventuelles

3-1-1: Lots

La présente consultation est décomposée en plusieurs lots comme suit :

- Lot n° 1: maçonnerie t.c.e v.r.d structure;
- Lot n° 5 : plomberie gaz chauffage ventilation ;
- Lot n° 7: flocage;

La présente consultation porte sur la relance des lots 1 et 5. Ceux-ci ayant été déclarés sans suite pour motif d'intérêt général. Il comprend également un nouveau lot, en l'espèce le n° 7.

Les candidats peuvent postuler à un ou plusieurs lots. Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auquel ils répondent.

Pour information, les autres lots, désignés ci-après, de la procédure n°2023-35 sont en cours d'attribution :

- Lot n° 2 : ravalement :
- Lot n° 3 : menuiseries extérieures occultations ;
- Lot n° 4 : étanchéité ;
- Lot n° 6 : électricité courants forts courants faibles.

3-1-2: Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3-1-3: Variantes

Les variantes sont interdites.

3-1-4: Prestations Supplémentaires Eventuelles

La consultation comprend une <u>prestation supplémentaire éventuelle</u> pour le lot 1 uniquement de la présente consultation, celle-ci est détaillée ci-après :

Lot	Intitulé	Désignation de la prestation supplémentaire éventuelle
1	Maçonnerie – t.c.e – v.r.d - structure	Prestation supplémentaire éventuelle n° 1 : Coffrage menuiserie

En complément de ces libellés, le candidat devra se référer au CCTP du lot concerné pour la description de la prestation supplémentaire éventuelle.

Le représentant du pouvoir adjudicateur impose cette prestation supplémentaire. Elle doit par conséquent impérativement être complétée et chiffrée la décomposition du prix global et forfaitaire concernée.

L'absence de présentation de cette prestation dans l'offre d'un candidat rendra son offre irrégulière

conformément à l'article L2152-1 du Code de la Commande Publique.

Il est rappelé aux candidats qu'il n'est pas possible de présenter une ou plusieurs prestations supplémentaires éventuelles ou des variantes à leur initiative.

Au terme de l'analyse des offres, le choix de retenir ou non la prestation supplémentaire éventuelle se fait de manière discrétionnaire par HABITAT 77.

3-2 Forme et durée

3-2-1 - Forme

La présente consultation donnera lieu à l'attribution de marchés ordinaires de travaux, traités à prix globaux et forfaitaires révisables pour les lots 1 et 7.

Le lot 5 est traité à prix mixtes suivant les conditions détaillées au CCAP : traités à prix globaux et forfaitaires pour les prestations principales et à bons de commande pour la réalisation d'une prestation accessoire selon les limites financières suivantes détaillées comme suite et ce, pendant la durée totale du marché :

Lot	Intitulé	Montants
5	Plomberie – gaz – chauffage – ventilation	Montant minimum : sans montant minimum Montant maximum : 18 000 € HT ;

3-2-2 Durée du marché

Les différents lots prennent effet à la date effective de démarrage des travaux fixée par ordre de service, lequel est obligatoirement notifié au titulaire postérieurement à la notification du marché.

Le marché s'achève après réception sans réserve de la totalité des travaux et ouvrages décrits au marché.

Le délai global d'exécution est fixé à 18 mois, tous lots confondus, dont une période de préparation fixée à 3 mois incluse.

Le délai d'exécution propre à chaque lot est spécifié dans le planning prévisionnel d'exécution des prestations.

3-3 Modifications du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard **10 jours calendaires** avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

S'il y a lieu, au plus tard **10 jours calendaires** avant la date fixée pour la remise des soumissions, les candidats sont invités à signaler les erreurs éventuelles figurant dans le dossier de consultation.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3-4 Modalités d'attribution

Les candidats peuvent se présenter seul ou en groupement.

La forme du groupement est libre. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire se doit d'être solidaire. En cas de groupement solidaire, les membres se devront d'être solidaire financièrement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Autrement dit, la multi-soumission est prohibée par lot.

Chaque membre du groupement devra fournir un dossier de candidature complet tel que requis à l'article 5-2-2 du présent Règlement de Consultation.

3-5 Sous-traitance

La sous-traitance d'une partie de la prestation est autorisée dans le respect des textes qui la réglementent. Le titulaire doit en toute hypothèse obtenir l'agrément de son sous-traitant et l'acceptation de ses conditions de paiement par le pouvoir adjudicateur.

Toute sous-traitance occulte entraînera la résiliation du marché de plein droit par l'Office aux torts exclusifs du titulaire, sans indemnités, ni préavis.

3-6 Modalités de paiement

Conformément à l'article R2192-10 du code de la commande publique, le paiement sera effectué par virement bancaire, dans un délai de 30 jours maximum à compter de la réception de la demande de paiement conforme par les services financiers de l'Office.

L'opération sera financée par des Prêts, dégrèvement de TFPB, CEE, éventuellement FEDER (demande en cours) et sur Fonds Propres.

3-7 Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article R2113-8 du code de la commande publique.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article R2113-7 du code de la commande publique.

Article 4 : Délai de validité de la proposition

Le délai de validité des offres est de **6 mois** à compter de la date limite de réception des offres fixée en page de garde du présent document.

Article 5 : Retrait du dossier de consultation - Présentation des offres

5-1 Retrait du dossier de consultation

Le dossier est téléchargé sur le site Internet : <u>www.marches.maximilien.fr</u>. Le prestataire de dématérialisation d'HABITAT 77 met à disposition des entreprises une assistance utilisateurs par le biais de ticket. Le téléchargement est gratuit.

L'identification est facultative pour accéder aux documents de la consultation. Cependant, l'attention des candidats est attirée sur le fait que l'identification leur permet d'être tenu informé automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE. Dans le cas contraire, il leur appartiendra de récupérer par leurs propres moyens les informations communiquées.

5-2 Présentation des candidatures et des offres

5-2-1 Dispositions communes

Les candidats doivent présenter un dossier individuel de candidature en cas de groupement.

Les candidats sont admis à présenter au titre de leurs capacités techniques, professionnelles et financières, des preuves et moyens tiers. Dans ce cas, il est demandé la production :

- Pour chacun de ces opérateurs, les mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières,
- D'un document émanant du « tiers » conférant des moyens au candidat qui atteste de la réalité de cette situation au regard du marché visé précisément.

Les offres des soumissionnaires seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5-2-2 Présentation des candidatures

Afin de simplifier les démarches, l'acheteur a mis en place un <u>document unique de candidature</u> permettant de juger les candidatures. Ainsi, les candidats doivent compléter et transmettre ce document.

Il remplace le DC1 et le DC2. Il est, ainsi, inutile de transmettre ces derniers.

Le candidat devra transmettre UNIQUEMENT les pièces justificatives demandées par l'Acheteur dans le document unique de candidature. La transmission de ces documents doit s'effectuer conformément à l'article 6 du présent RC. Les documents purement commerciaux et promotionnels sont inutiles.

L'analyse des candidatures se fera au regard des éléments mentionnés <u>au document unique de candidature</u>, à savoir :

Liste des justificatifs administratifs :

- Déclaration sur l'honneur (case à cocher) :

Le candidat justifie qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L.2141-11 du CCP et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Pouvoir (Pièces à transmettre) :

Pouvoir de signature de la personne habilitée à engager la société (document attestant la qualité de gérant de l'entreprise ou délégation de pouvoir de l'un des dirigeants).

- Situation de redressement judiciaire (case à cocher) :

Lorsque le candidat est en redressement judiciaire il en informe immédiatement HABITAT 77. Lors de l'attribution, le candidat devra produire une copie du ou des jugements prononcés.

Capacité économique et financière :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles.
 Pour le lot 1 uniquement : conformément aux dispositions des articles R.2142-6 et 7 du code de la commande publique, les opérateurs économiques qui postuleront à ce lot devront disposer d'un chiffre d'affaires moyen sur les trois dernières années au moins égal à deux fois le montant estimatif total dudit lot

Cette exigence correspond à un niveau minimal de capacité justifiant le rejet de la candidature en cas de non-respect de cette condition de participation.

- Une attestation d'assurance des risques professionnels en cours de validité, relative à l'objet du marché (Pièces à transmettre).

Capacités techniques :

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat au cours des trois dernières années.

Capacités professionnelles :

Pour le lot 1

- Les attestations de compétence des intervenants sur le chantier <u>en cours de validité</u> relative aux opérations en milieu amianté sous-section 4 en cours de validité (pièce à fournir). La fourniture des attestations est obligatoire. Elle constitue un niveau minimum de capacité justifiant le rejet de la candidature en cas d'absence. Si ces attestations sont en cours d'obtention, la candidature est acceptée dès lors que le candidat en fournit la preuve, notamment en fournissant une attestation sur l'honneur établit par un organisme indépendant chargé de la formation.
- La qualification « maçonnerie et ouvrage en béton armé » est obligatoire et pourra être démontrée par un certificat de qualification de type Qualibat « 2112 » ou des références équivalentes de travaux dans le domaine précité sur les 3 dernières années.

Pour le lot 5:

Les attestations de compétence des intervenants sur le chantier <u>en cours de validité</u> relative aux opérations en milieu amianté sous-section 4 en cours de validité (pièce à fournir). La fourniture des attestations est obligatoire. Elle constitue un niveau minimum de capacité justifiant le rejet de la candidature en cas d'absence. Si ces attestations sont en cours d'obtention, la candidature est acceptée dès lors que le candidat en fournit la preuve, notamment en fournissant une attestation sur l'honneur établit par un organisme indépendant chargé de la formation.

- Une certification d'entreprise R.G.E (reconnu garant de l'environnement) (pièce à fournir) en cours de validité en rapport avec le lot concerné. La fourniture de la certification est obligatoire. Elle constitue un niveau minimum de capacité justifiant le rejet de la candidature en cas d'absence. Si cette certification est en cours d'obtention, la candidature est acceptée dès lors que le candidat en fournit la preuve, notamment en fournissant une attestation sur l'honneur établit par un organisme délivrant ladite certification.

Pour le lot 7:

- Une certification d'entreprise R.G.E (reconnu garant de l'environnement) (pièce à fournir) en cours de validité en rapport avec le lot concerné. La fourniture de la certification est obligatoire. Elle constitue un niveau minimum de capacité justifiant le rejet de la candidature en cas d'absence. Si cette certification est en cours d'obtention, la candidature est acceptée dès lors que le candidat en fournit la preuve, notamment en fournissant une attestation sur l'honneur établit par un organisme délivrant ladite certification.
- La détention facultative d'une ou plusieurs qualifications détaillées ci-après et ce, par lot :

Lot concerné	Organisme	Numéro et intitulé de la classification
1 - Maçonnerie - t.c.e - v.r.d - structure	QUALIBAT ou équivalent	 Qualibat 1112: démolition-déconstruction; Qualibat 1142: démolition par carottage ou sciage; Qualibat 2241: fourniture et pose d'éléments en béton précontraint; Qualibat 2412: constructions et structures métalliques; Qualibat 1312: terrassements - fouilles; Qualibat 1321: canalisations d'assainissements; Qualibat 1341: aménagement de chaussées et trottoirs Qualibat 6261: chapes; Qualibat 6311: carrelages - revêtements; Qualibat 6323: carrelages - travaux d'étanchéité; Qualibat 4132: plaques de plâtre; Qualibat 4312: fourniture et pose de menuiserie intérieure en bois; Qualibat 4322: fourniture et pose de menuiserie intérieure en bois - technicité confirmée; Qualibat 4412: métallerie; Qualibat 4522: fabrication et pose de persiennes, volets roulants, battants et coulissants, jalousies, brises soleils orientables; Qualibat 6111: peinture et ravalement;
5 - Plomberie - gaz - chauffage - ventilation	QUALIBAT ou équivalent	 Qualibat 5112 : installation de plomberie sanitaire ; Qualibat 5312 : installation de v.m.c en habitat individuel ; Qualibat 5412 : installation de conduit de fumée et tubage en habitat collectif et tertiaire ;
7 – Flocage	QUALIBAT ou équivalent	 Qualibat 7121: isolation thermique et acoustique par soufflage; Qualibat 7142: isolation thermique – correction acoustique par projection – injection;

- Une liste de prestations exécutées au cours des trois dernières années de même nature que l'objet du marché (travaux de réhabilitation en milieu occupé pour un nombre de logements approximativement similaire) avec indication :
 - Des dates de réalisation,
 - Des montants,
 - Des coordonnées (adresses et numéros de téléphone) des personnes publiques ou privées pour lesquelles elles ont été réalisées,
 - Et le mode de dévolution (en co-traitance, sous-traitance ou seul).

<u>Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques (soustraitance notamment) sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit :</u>

- Les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur pour sa propre candidature.
- Un engagement écrit de l'opérateur économique de mettre à disposition ses capacités pour l'exécution des prestations objet du marché.

Etant précisé que :

- Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'HABITAT 77 peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le pli du candidat toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit,
- Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Ils s'engagent toutefois à fournir les documents non valides à la date limite de réception des offres de la présente consultation. Il est, dans ce cadre, demandé aux candidats d'indiquer à HABITAT 77, les références précises de la consultation au cours de laquelle ces renseignements et documents ont été fournis.

Lors de l'examen des candidatures, seront notamment éliminés :

- Les candidats se trouvant dans un cas d'interdiction de soumissionner fixés à l'article L2141-1 du Code de la commande publique.
- Les candidats qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnés par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve de la procédure prévue à l'article L2141-7 du Code de la commande publique.
- Les candidats ne satisfaisant pas aux conditions de participation fixées au présent règlement de consultation (ou qui n'auront pas produit dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur).
- Les candidats dont l'expérience ou les capacités professionnelles, techniques ou financières apparaitraient insuffisantes ou sans rapport avec le besoin exprimé,
- Les candidats en redressement judiciaire en cours de période d'observation ou dont le plan de continuation est inférieur à la durée d'exécution du marché.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces administratives demandées (sous réserve de régularisation).
- Les candidats n'atteignant pas le ou les niveaux minimums de capacité exigés au titre des capacités professionnelles et financières visées précédemment dans le présent document.

DUME

Par ailleurs, il est possible aux candidats de répondre au moyen du formulaire « Document unique de marché européen » dit « DUME ».

Le DUME remplace les documents de candidature de type DC1 et DC2 et peut être réutilisé pour candidater à d'autres procédures. Ce dispositif vous est proposé via MAXIMILIEN et permet la simplification de votre candidature :

- En saisissant votre numéro de SIRET, vous n'avez plus à remplir les formulaires DC1 et DC2 ;
- Les informations relatives à l'identité de votre entreprise seront en effet directement pré-remplies sur un formulaire en ligne vers lequel vous serez dirigé à partir de MAXIMILIEN ou via le site https://dume.chorus-pro.gouv.fr;
- Vous devrez uniquement compléter vos documents de candidature de quelques informations et d'attester sur l'honneur de votre déclaration
- Toutefois, vous devez impérativement joindre les pièces énumérées à l'article 5.2.2 du présent RC qui ne sont pas renseignées dans le formulaire « DUME ».

Attention:

- Le formulaire DUME doit être renseigné
- Maximilien intègrera automatiquement à la réponse. Néanmoins, vous devez vous en assurer.
- Tous les documents concernant l'offre doivent être fournis (voir pour ce faire article 4 du présent RC).

5-2-3 Présentation des offres par lot

L'offre du candidat doit impérativement comporter les pièces suivantes, par lot :

- *L'Acte d'Engagement et le cas échéant une ou plusieurs annexe(s) dûment(s) complété(s),
- *La décomposition du prix global et forfaitaire dûment complétée ;
- *Le bordereau des prix unitaires valant estimatif uniquement pour le lot 5 dûment complété ;
- *L'attestation de visite dûment complétée et signée par le représentant d'HABITAT 77;
- *Le cadre de mémoire technique dûment complété*;
- * Un planning d'exécution détaillé des travaux pour le lot concerné ;
- * une proposition de plan d'installation de chantier pour le lot 1 uniquement ;

La signature des documents est facultative lors du dépôt de la soumission et ne concernera que le candidat désigné attributaire.

Pour mémoire, dès lors que le marché est signé par voie électronique, la règlementation impose qu'il soit signé par le biais d'un certificat de type RGS**/eIDAS. Les candidats devront donc s'assurer rapidement de la détention de ce type de certificat s'ils souhaitent signer par ce moyen, les délais d'obtention pouvant être plus ou moins long.

Article 6 : Conditions d'envoi des propositions

La réponse électronique sur le profil d'acheteur Maximilien est le seul mode accepté.

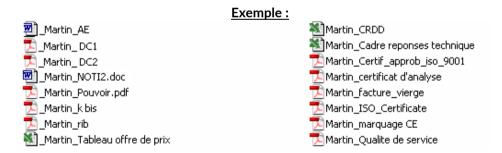


Pour garantir au mieux le bon déroulement des opérations, le soumissionnaire doit tenir compte des indications suivantes :

- ⇒ Les documents demandés sont transmis sous la forme de fichiers dans l'un des formats suivants : ZIP, RTF, DOC, XLS, PDF, DWG, DXF ;
- ⇒ Les fichiers .rar sont proscrits ;
- ⇒ Règle de **nommage** des fichiers du pli :
 - Nom de la société (entier ou raccourci),

Suivi de :

- La désignation de la pièce la plus claire et la plus simple possible.



Les documents doivent être présentés dans un format et une version informatique communément admise ou a minima compatible avec les fichiers téléchargés sur le profil d'acheteur d'HABITAT 77.

Les offres sont transmises en une seule fois.

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue dans le délai fixé pour la remise des plis. Cette dernière se doit donc d'être complète.

Après la préparation des fichiers, les soumissionnaires se connectent sur le profil d'acheteur d'HABITAT 77. Ils doivent les déposer dans les espaces qui leur sont réservés sur la page de réponse à cette consultation de la plate-forme, chaque consultation ayant une page spécifique de réponse.

La durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre.

^{*}HABITAT 77 rend l'offre technique contractuelle lors de la conclusion du marché.

Tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre, doit être traité préalablement par le candidat par un antivirus régulièrement mis à jour.

Copie de sauvegarde

Une copie de sauvegarde peut être envoyée dans les conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019.

La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « <u>copie de sauvegarde</u> », le numéro et l'intitulé de la consultation et le nom du candidat auxquels elle se rapporte.

Le soumissionnaire qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, à l'adresse suivante :

HABITAT 77

Service Achats
10, avenue Charles Péguy - CS 90074
77002 MELUN Cedex
Jours ouvrés de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
(Sauf vendredis et jour de la date limite de remise : 12h00)
Avec la mention :

« PROCEDURE 2024-09 - TRAVAUX DE REHABILITATION ENERGETIQUE DE LA RESIDENCE FOUR-A-CHAUX A BRIE-COMTE-ROBERT - RELANCE / LOT (\$) N°...... / COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR ».

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

- 1. Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- 2. Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Article 7 : Critères de jugement des offres

Le jugement comparatif des offres recevables sera effectué à partir des deux critères suivants, pondérés de la manière suivante :

A. VALEUR TECHNIQUE DE LA PROPOSITION DU CANDIDAT (note sur 55)

Jugée en exploitant les éléments reportés dans le cadre de mémoire technique.

Pour le lot n° 1:

Sous-critères appréciés	Valeur sous-critère
 Moyens humains dédiés à l'opération : effectifs, encadrement, temps de présence ; 	10 points
Gestion du chantier en milieu occupé : accès, communication, sécurité	10 points
 Mode opératoire spécifique à la création des extensions de balcon et de reprise de structure 	8 points
 Mode opératoire proposé pour le déroulement du chantier : phasage, planning d'intervention et proposition de plan d'installation de chantier 	7 points
Gestion des travaux en présence d'amiante	5 points
Mesures proposées pour limiter les nuisances de chantier	5 points
Mesures proposées pour la préservation de l'environnement et la propreté du chantier	5 points

Sous-critères appréciés	Valeur sous-critère
 Gestion de la réception, levées des réserves et garantie de parfait achèvement. 	5 points

Pour le lot n° 5 :

	Sous-critères appréciés	Valeur sous-critère
•	Moyens humains dédiés à l'opération : effectifs, encadrement, temps de présence ;	15 points
•	Mode opératoire proposé pour le déroulement du chantier : phasage, planning d'intervention	10 points
•	Gestion du chantier en milieu occupé : accès, communication, sécurité	10 points
•	Gestion des travaux en présence d'amiante	5 points
•	Mesures proposées pour limiter les nuisances de chantier	5 points
•	Mesures proposées pour la préservation de l'environnement et la propreté du chantier	5 points
•	Gestion de la réception, levées des réserves et garantie de parfait achèvement.	5 points

Pour le lot 7:

Sous-critères appréciés	Valeur sous-critère
 Moyens humains dédiés à l'opération : effectifs, encadrement, temps de présence ; 	15 points
 Mode opératoire proposé pour le déroulement du chantier : phasage, planning d'intervention 	10 points
Gestion du chantier en milieu occupé : accès, communication, sécurité	10 points
 Mesures proposées pour la préservation de l'environnement et la propreté du chantier 	10 points
 Gestion de la réception, levées des réserves et garantie de parfait achèvement. 	5 points
Mesures proposées pour limiter les nuisances de chantier	5 points

L'acheteur met à disposition des candidats un cadre de réponse valant mémoire technique. Cette trame permettra à l'acheteur de juger les candidats sur les éléments relatifs au critère « Valeur technique de l'offre du candidat ».

Les candidats devront répondre à ce critère sur un <u>nombre maximum (annexes éventuelles y compris)</u> de <u>40 pages</u> pour chaque lot.

En cas d'absence du cadre de mémoire technique joint au dossier de consultation des entreprises, l'offre ne sera pas classée, il ne sera pas accepté de mémoire-type également.

Il est, par ailleurs, possible de compléter ladite trame par des documents annexes à la condition impérative que ces documents soient clairement identifiés par la mention expresse et non équivoque de leurs intitulés :

« Annexe_n°..._Cadre_réponse ». Le candidat doit, en outre, clairement mentionner ces annexes dans le cadre de réponse.

B. PRIX (note sur 45)

Pour les lots 1 et 7 :

L'analyse du critère prix sera appréciée à partir du montant total de l'offre figurant dans la décomposition du prix global et forfaitaire du lot concerné détaillé comme suit :

L'offre la moins-disante obtient la note de 45 points et les notes des autres offres sont calculées selon la formule suivante :

Note de l'offre analysée = Offre la moins disante x 45 Montant de l'offre analysée

Pour le lot n° 1, le choix de la prestation supplémentaire éventuelle sera réalisé à la discrétion de l'acheteur. Ainsi, il sera pris en compte soit l'offre de base seulement ou la solution offre de base + prestation supplémentaire éventuelle.

Pour le lot 5:

L'analyse du critère prix sera appréciée à partir du montant total de l'offre figurant dans la décomposition du prix global et forfaitaire du lot concerné et du montant total du bordereau des prix unitaires valant estimatif suivant les modalités détaillées ci-après :

Sous-critère A - Note sur 40

L'analyse du critère prix sera appréciée à partir du montant total de l'offre figurant dans la décomposition du prix global et forfaitaire du lot concerné comme suit :

L'offre la moins-disante obtient la note de 40 points et les notes des autres offres sont calculées selon la formule suivante :

Note de l'offre analysée = Offre la moins disante x 40 Montant de l'offre analysée

Sous-critère B - Note sur 5

L'analyse du critère prix sera appréciée à partir du montant total du bordereau des prix unitaires valant estimatif du lot concerné détaillé comme suit :

L'offre la moins-disante obtient la note de 5 points et les notes des autres offres sont calculées selon la formule suivante :

Note de l'offre analysée = Offre la moins disante x 5 Montant de l'offre analysée

La note totale correspondra à l'addition des deux sous-critères.

L'utilisation des deux critères visés ci-dessus permettra l'établissement d'un classement des offres conduisant à faire ressortir l'offre économiquement la plus avantageuse.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans la DPGF et/ou BPU (pour les lots concernés) du candidat, l'entreprise sera invitée à régulariser son offre ; en cas de refus ou d'absence de réponse, son offre sera éliminée car irrégulière.

Pour l'ensemble des lots, il est à noter que si une ligne de la DPGF et/ou du BPU pour le lot 5 n'est pas chiffrée, ni remplie, l'offre est irrégulière au sens de l'article L2152-2 du Code de la commande publique.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou méconnaissant la législation en vigueur pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Article 8: Soumissionnaire attributaire

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire, en attendant que le ou les candidats retenus produisent au Service Achats d'HABITAT 77, les certificats et attestations des articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la Commande Publique ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne finalisation du dossier d'attribution (Ex : acte d'engagement signé manuscritement ou électroniquement...).

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents est de **10 jours francs** à réception de la demande. Si au terme des **10 jours**, l'ensemble des pièces n'a pas été reçu, le candidat est écarté et la même procédure s'applique au candidat suivant au classement des offres.

Pour les soumissionnaires attributaires de marchés publics soumis à une assurance décennale obligatoire, ceux-ci devront joindre, dans les mêmes conditions de délai que visées ci-dessus, une attestation d'assurance de responsabilité décennale prévue à l'article L.241-1 du Code des Assurances en cours de validité relative à l'objet du marché.

Article 9: Phase Négociation

Considérant la nature de la procédure relative à cette consultation, en l'espèce, un appel d'offres ouvert. Les négociations sont interdites.

Article 10 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **10 jours calendaires** avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur le profil acheteur https://marches.maximilien.fr.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, **6 jours calendaires** au plus tard avant la date limite de remise des offres.

L'attention des opérateurs économiques est attirée sur l'identification lors du téléchargement du dossier de consultation des entreprises (DCE). Si l'opérateur économique ne s'est pas identifié lors de la phase de téléchargement du dossier de consultation des entreprises (DCE), il ne pourra pas être tenu informé en cas de modification du dossier. Par conséquent, il est INDISPENSABLE d'indiquer lors de l'identification une adresse email valide.

Afin d'aider les opérateurs économiques à utiliser les services de Maximilien, ces derniers peuvent contacter le service Support Clients par ticket sur chacune des pages de la plateforme ou télécharger le guide d'utilisation : https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide

Article 11 : Visite de site

La visite des lieux est obligatoire.

Les candidats devront se rapprocher du point de contact suivant pour convenir d'un rendez-vous :

Jusqu'au vendredi 26 avril 2024 inclus:

Gardien: Monsieur Hady HAMCHAOUI - Tél: 06.86.40.91.45 - mail: hady.hamchaoui@habitat77.fr

A partir du lundi 29 avril 2024 :

Responsable d'opérations : Madame Laure LERUSTE - Tél : 06.38.48.36.73 - mail : <u>laure.leruste@habitat77.fr</u>

Cette visite a pour but de permettre aux candidats d'établir leur offre dans les meilleures conditions et en toute connaissance de cause. Les questions que génèrerait cette visite devront être posées par écrit via la plateforme MAXIMILIEN. Le titulaire du marché ne saurait donc, après notification, émettre des réclamations pour des sujétions si celles-ci ont pour origine une mauvaise appréhension des prestations.

Les soumissionnaires remettront l'attestation de visite au représentant du pouvoir adjudicateur pour signature. Les candidats joignent cette attestation dans leur réponse à la consultation.

Les visites sur site pourront avoir lieu jusqu'à la date limite de remise des offres indiquée sur la page de garde du présent document.

Article 12: Transmission des fichiers volumineux

Sans objet.

Article 13: Insertion sociale

Pour les lots 1 et 5 : chaque titulaire s'engage à réaliser, pour l'exécution du présent marché, une action d'insertion, selon les modalités définies au CCAP, qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles.

Par ailleurs, il n'est pas prévu de clause d'insertion sociale pour le lot n° 7.

Article 14 : Communications électroniques

Les communications entre HABITAT 77 et les entreprises sont effectuées conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du Code de la Commande Publique.

Elles sont adressées au courriel qui correspond à celui renseigné lors du dépôt de l'offre.

Les communications électroniques sont effectuées via le profil d'acheteur.

En cas d'indisponibilité prolongée du service d'échanges dématérialisés du profil d'acheteur, la communication électronique sera effectuée à partir d'un autre moyen électronique qui permet de fonctionner avec date certaine.

Elles concernent a minima les communications jusqu'au stade de la notification du marché. Les communications après ce stade pourront être réalisées par voie électronique.

Dans l'hypothèse où le destinataire de la notification n'irait pas retirer le document qui lui a été notifié, l'émetteur vérifie la conformité de l'adresse mail de notification utilisée.

Si cette vérification conduit à déceler une anomalie, l'émetteur effectue une nouvelle notification avec la bonne adresse mail.

Si cette vérification permet de constater que l'adresse mail utilisée pour la notification est celle définie ci-avant, l'émetteur n'effectue pas de nouvelle notification : le document est valablement notifié et le destinataire ne peut pas élever de réclamation s'il ne retire pas son pli.

Les documents seront communiqués dans un format communément répandu (.pdf, .doc, .xls ...).

Article 15 : Données à caractère personnel

HABITAT 77 s'engage à ce que la collecte et le traitement d'informations à caractère personnel soient effectués conformément au Règlement UE n°2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et à l'ensemble des dispositions de la réglementation française applicable en la matière.

Dans ce cadre, HABITAT 77:

- a nommé un Délégué à la protection des données ;
- assure la sécurité physique des bâtiments abritant ses systèmes informatiques, la sécurité de son système d'information ainsi que le contrôle des flux de données.

Dans le cadre du présent appel d'offres, le candidat est amené à transmettre à HABITAT 77 (i) ses propres données à caractère personnel, le cas échéant, et/ou (ii) celles relatives à son personnel et/ou (iii) celles relatives à des tiers susceptibles d'intervenir dans le cadre du marché pour le compte du candidat et/ou pour le compte de l'un de ses propres sous-traitants, telles que nom / prénom, date et lieu de naissance, coordonnées professionnelles (téléphone, courriel, adresse) et qualifications professionnelles.

Ces données sont traitées aux fins d'exécution de la procédure d'appel d'offres par les services achats et gestionnaires d'HABITAT 77, sans préjudice de leur éventuelle transmission à des prestataires extérieurs en charge de leur analyse ou de leur reprographie.

Dans le respect des dispositions de l'article R2184-12 du Code de la Commande Publique, les données des candidats non retenus sont conservées pendant une durée minimale de 5 ans à compter de la date de signature du marché.

Les données du ou des candidat(s) retenu(s) sont conservées :

- pendant une période minimale de 5 ans à compter de la fin d'exécution du marché pour les prestations non soumises à une garantie décennale ;
- pendant une période minimale de 10 ans à compter de la fin d'exécution du marché pour les prestations soumises à une garantie décennale ;

et ce, conformément aux dispositions de l'article R2184-13 du Code de la Commande Publique.

Le candidat est informé que, conformément à la réglementation applicable, il peut :

- avoir accès aux données à caractère personnel qui le concernent, le cas échéant, et en obtenir copie ;
- demander la rectification de ces données ;
- exiger la suppression de ces données ou la limitation de la façon dont HABITAT 77 les utilise, dans les conditions prévues par la réglementation applicable ;

en adressant une demande en ce sens par courriel à l'adresse suivante : marches-publics@habitat77.fr.

En outre, le candidat est informé de ce qu'il dispose de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en cas de contestation.

Pour ce qui concerne les données relatives au personnel du candidat et/ou à des tiers susceptibles d'être communiquées par le candidat, celui-ci s'engage à transmettre à HABITAT 77 uniquement des fichiers sains au regard de l'utilisation qui en est prévue et de la règlementation applicable, c'est-à-dire des fichiers pour lesquels il détient toutes les autorisations aux fins de leur transmission à HABITAT 77.

Le candidat s'engage ainsi à se conformer à toutes les dispositions applicables à la collecte et au traitement de données à caractère personnel qu'il transmet à HABITAT 77 (notamment quant à l'information des personnes concernées) et garantit HABITAT 77 contre toute difficulté et/ou réclamation et/ou dommage à cet égard. Le candidat devra justifier du respect des engagements du présent article sur simple demande d'HABITAT 77, sans que cela n'emporte aucune obligation pour ce dernier.